



Récompense plus-value bien propre

Par **Pampounette**, le **27/10/2019** à **08:57**

Bonjour

mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquêts (2010 2018)

Nous avons acheté tous les 2 un bien avant mariage (lui est appartement et moi une grange). L'appartement était loué et la grange est devenu une maison.

OK que le crédit de l'achat des biens tombe dans la communauté donc c'est divisé par 2.

Pour la grange, je l'ai payé 68 000 € aucun crédit n'a été fait pour les travaux, toute ma famille a contribué gracieusement à la rénovation, nous avons juste déboursé 20 000 € de matériaux (salaires).

Maintenant en instance de divorce mon mari veut la moitié de la maison qui est estimé maintenant à 244 000 €.

Faut-il vraiment que je lui donne la moitié de la plus-value ? En sachant que c'est ma maison principale....

merci et donner moi de bonnes nouvelles 😊

Par **youris**, le **27/10/2019** à **09:17**

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien qui répond à votre question :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/evaluation-recompenses-moment-liquidation-regime-1571.htm>

votre avocat devrait vous renseigner sur ce sujet, vous le payez pour ça.

salutations